

Le Petit Lalleyou

N° hors-série spécial chantier jeunes

Le mot du maire

Bonjour,

Nous avons décidé de vous faire une édition spéciale « chantier jeunes »

Comme vous avez pu le constater la dernière semaine de juillet il y a eu beaucoup d'animation autour et dans l'ancienne poste.

Dans le cadre des chantiers jeunes, nous avons décidé d'un grand nettoyage des appartements du haut avec l'aide de trois jeunes du Trièves (Mona-Hugo LESTROUBAC, Zoé DUPUY et Félix POZZO) et de trois personnes pour les encadrer Marie-Pierre DRAIN, Sandrina SIMOES et Jean-François Claude. Durant trois jours, ils se sont démenés pour arracher les moquettes, tapisseries et beaucoup de démontage, tout cela dans la joie, la bonne humeur et en musique et croyez-moi ce n'était pas chose facile vu l'état des lieux.

Les deux derniers jours c'est avec moi-même qu'ils sont allés nettoyer et débroussailler le cimetière à côté de la maison Estran pour lui rendre un peu de clarté.

Merci à tous pour cette semaine passée ensemble qui a été très enrichissante pour eux - à renouveler l'an prochain.

Quant à moi je vous souhaite un très bon mois d'août et vous dit à très bientôt dans notre prochain numéro.

Le Maire

Christian FIERRY-FRAILLON

En organisant du 25 au 29 août pour la première fois un chantier jeunes, la commune de Lalley va de l'avant. Plusieurs habitants en voyant les volets de la maison BOREL ouverts, se sont posés des questions et ont franchi les portes, ont grimpé l'escalier afin de voir ce qui se passait. Cela nous a donné l'idée de faire ce Petit Lalleyrou hors-série. Le sommaire est simple, vous présenter ce qu'est un chantier de jeunes, pourquoi nous avons recouru à cette possibilité, comment s'est déroulé le chantier. Dans un second temps nous vous raconterons l'histoire du bâtiment, de ce patrimoine sur lequel les différentes municipalités ont pu compter. Vous découvrirez que cette maison construite dans la seconde moitié du XVIIIe siècle pour un riche marchand, un certain Ambroise BOREL, fut vendue à la commune en 1842. Pour un lalleyrou vivant entre 1842 et 1893 c'était la mairie, l'école. En 1854 la maison se transforme en hôpital de campagne pour lutter contre le choléra. Les habitants entre 1893 et 1968 y allaient pour le télégraphe, pour les services de la poste, les pompiers volontaires du village y avaient leur locaux, la menuiserie de monsieur Folghera s'y installa. Durant la période 1968 à 2014 si un nouveau bureau de poste restait implanté dans cette maison, le reste du bâtiment rénové était dédié au logement. Depuis une quinzaine d'années fermé, le bâtiment attendait de revivre. Ce sera bientôt chose faite.

Au-delà de ce chantier, c'est une confiance, une foi en la jeunesse, en l'avenir que l'équipe municipale veut exprimer. Lors du précédent numéro nous avons mis en avant l'installation de Simon JOVER et de son alambic. Lors du prochain numéro ordinaire nous vous présenterons d'autres jeunes qui portent en eux l'avenir de l'artisanat véritable tradition lalleyrouse.

Les chantiers jeunes



Partant des constats que la demande des jobs d'été de la part des jeunes de 16 à 18 ans est une demande constante depuis plusieurs années, que les jeunes de 16 à 18 ans ont des difficultés à trouver des emplois d'été et que d'autre part un certain nombre de jeunes de plus de 16 ans dans le Trièves sont déscolarisés et en difficulté d'insertion

socio professionnelle, il est important pour les communes de proposer des emplois qui répondent à ces besoins tout en agissant au service de la population.



Plusieurs chantiers jeunes salariés éducatifs ont été mis en place dans le Trièves par le passé, sur les communes du Percy, de Chichilianne, de St-Michel-les-Portes, de Clelles et St-Martin-de-Clelles. Pour la première fois un chantier jeunes est organisé dans la commune de Lalley.

L'accompagnement des emplois pour les jeunes est une volonté politique de la Communauté de Communes du Trièves et pour la commune de Lalley, il était important de profiter de cet accompagnement. Objectif du projet, proposer à des jeunes du Trièves des chantiers jeunes éducatifs salariés et répondants à des besoins communaux.

Enjeux liés à cette action ou à ce projet pour le public jeune est l'accompagnement et insertion par une première expérience de travail éducative tout en leur fournissant une ressource financière pour financer des projets individuels et ou collectifs

Pour ce qui est de Lalley au regard de notre budget particulièrement contraint, réaliser, grâce à cette opération des actions que nous ne pourrions financer normalement était un élément fondamental. Au cours du montage du projet avec Eloi HEMERY animateur coordinateur jeunesse de la Communauté de Communes du Trièves deux objectifs ont émergé des réflexions. La préparation des appartements de l'ancienne poste en vue de leur réhabilitation et le débroussaillage de chemins depuis longtemps en jachères.

Pour les communes et la Communauté de Communes : Mise en place d'une action inter partenariale à l'échelle du Trièves, permettant de répondre à une demande de jobs des jeunes âgés de 16 à 18 ans. Pour chaque chantier, les jeunes ont un contrat de travail, une rémunération minimum légal de 80 % du SMIC horaire pour les jeunes de 16 ans, 90 % pour les 17 ans et 100% du SMIC horaire pour les 18 ans.

L'encadrement a été assuré par une partie du conseil municipal : le Maire, Christian FIERRY-FRAILLON, les Adjointes, Marie-Pierre DRAIN et Sandrina SIMOES et les conseillers Municipaux, Jean-François CLAUDE et Guy ZANARDI. Notre agent communal, Willy FAURE a participé au début de cette action avant malheureusement de tomber malade.



Donc le 25 juillet à 8h30 précise nos trois jeunes, Zoé DUPUY, Mona-Hugo LESTROUBAC

et Félix POZZO durant la semaine devaient œuvrer à l'avenir de la commune : préparation de la rénovation de deux appartements communaux. Réouvertures de sentiers. Mais l'organisation que nous avons mise en place a été bousculée par l'arrêt maladie de Willy et surtout par le déchainement de la météo. En remplacement du débroussaillage de chemins ce fut nettoyage du hangar Lesbros et des cimetières protestant et municipal qui

sera poursuivi par Willy FAURE, pour terminer par un grand nettoyage dans les ateliers communaux Parat et temple.



Place aux reportage photos :

Des instants de chantier.....

Nos jeunes en pleine activité



Se débarrasser des vieux matériaux

Avant / après le passage des jeunes

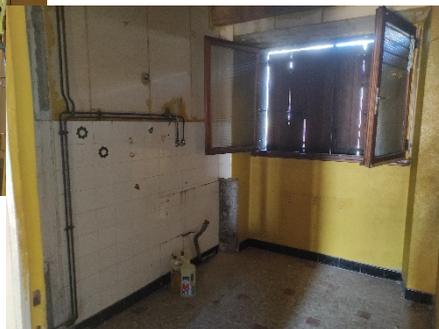
La grande pièce du grand appartement



Une chambre du grand Appartement



← la cuisine avant



La cuisine après →



← La salle de bain





Du côté du hangar Lesbros
Débarrasser l'intérieur, débroussailler l'extérieur



Au cimetière protestant
Dégager une végétation envahissante



Le bilan de l'opération est plus que positif ! Grâce à la présence de cette équipe jeune et dynamique un grand nettoyage a pu être mené en respectant les règles d'un tri sélectif. Tout ce qui est déchet compostable a été mis à la carrière à Avers, le reste transporté à la déchetterie. Les deux appartements sont prêts pour une rénovation et une mise aux normes. Du côté du hangar Lesbros son nettoyage permettra le jour venu sa destruction. Un manque de temps n'a pas permis aux 3 jeunes le nettoyage du cimetière communal comme ce fût fait pour le cimetière protestant, laissant cette tâche à Willy FAURE.

L'équipe municipale ne peut que se féliciter de nos trois jeunes ! sérieux, ponctuels, avec un esprit d'initiative, ils ont accompagné ces qualités d'un excellent état d'esprit et d'une bonne humeur notable. Ils ont apprécié la formule d'une semaine complète et ne nous ont pas trouvé insupportables c'est dire ils sont prêts à revenir.

Un avenir locatif pour la maison Borel



La maison BOREL a une histoire qui se mêle intimement à celle de Lalley depuis 178 ans. A ce titre elle fait partie du patrimoine immobilier de la commune mais aussi de son patrimoine historique.

Au moment où la mairie entame une réhabilitation *a minima* afin de pouvoir louer les 3 appartements, opération qui pourrait rapporter au budget municipal environ 1 200 euros par mois, les premières locations remboursant les frais engagés pour la remise en état, finalement moins importante que l'on pouvait redouter, au moment donc où pourrait débuter cette opération, il n'est pas négligeable de rappeler l'histoire de la maison BOREL.

Parler de l'histoire de la maison BOREL c'est mettre l'accent sur une volonté importante des municipalités de Lalley : l'instruction publique. C'est pour que soit créée une école publique concernant les deux sexes dans la commune qu'en 1842 Monsieur Claude-Pierre-Etienne-François PELLAT, propriétaire et premier maire de la commune de Lalley indépendant de Saint Maurice voulu l'achat de cette maison. *A lire la transcription de l'acte d'achat en dernière page.*

Ambroise BOREL est originaire de Boulc où il naquit en 1744 dans une famille de paysans qui ne devait pas être bien fortuné, Ambroise est journalier. Son mariage avec Marie SARRAZIN de Lalley en 1771 lui permit de s'installer au village. A noter que depuis le XVIIème siècle Lalley village libre attire de nombreuses familles en pleine ascension sociale. On peut citer les ACCARIAS, les ANDRE-BLANC, les PELLAT venu du Diois ou du plateau du Vercors en une ou deux générations, ils intègrent les familles bourgeoises voire aristocratiques de Lalley.

C'est exactement le cas des BOREL. Ambroise connaît un certain enrichissement, son fils François-Rémy, né en 1780 à Lalley, poursuit et amplifie nettement l'ascension dans le négoce. Grâce à son premier mariage, avec Thérèse GAUTIER il gravit un échelon supplémentaire, mais grâce à son second mariage avec Adélaïde BERTHON, il intègre la parentèle des notaires ACCARIAS. Son fils François-Joseph deviendra notaire et s'installe à Vif. Rémy BOREL est un notable à Lalley, à cette époque de suffrage censitaire. Régulièrement membre du conseil municipal, il fut adjoint au maire Pierre MOUNIER durant 15 ans. Il fut même Commissaire de la commune au procès qu'avait soutenu Madame DUPUIS-de SAINT-VINCENT pour récupérer tout ou partie de son héritage. Cette fonction occasionna un litige entre Rémy BOREL et la commune qui refusait de lui rembourser ses frais de voyage à Grenoble. Lui est installé à la Commanderie, son fils aîné notaire à Vif. Il décide donc de vendre sa belle demeure construite en 1809 pour la somme de 9 000 francs or soit environ 36 000 €. Afin de transformer cette grosse maison en école et en mairie une somme de 3 000 francs (environ 12 000 €). C'est donc finalement 12 000 francs (48 000€) que la mairie investit dans l'opération.

En 1842, La jeune municipalité de Lalley, à peine séparée depuis quelques mois de celle de Saint-Maurice devait répondre à un certain nombre d'obligations légales. Il est notable de constater que l'une de ces premières décisions fut de vouloir se mettre en conformité avec la loi dite Guizot sur l'enseignement primaire. Dès février 1842, ce n'est ni d'agriculture, ni d'artisanat, ni de voirie que le tout nouveau conseil municipal débattre mais de scolarisation de ses enfants.

La loi Guizot (1833) donnait partiellement satisfaction aux partisans de la liberté d'enseignement en autorisant l'organisation des écoles primaires, obligatoirement dans les communes de plus de 500 habitants. Lalley en 1841 comprenait 708 habitants et se devait d'avoir son école.

Pour satisfaire à ses obligations, le conseil s'est mis d'accord lors de la réunion du 11 février 1842 pour faire l'acquisition de la maison du Sieur BOREL. Il s'agit d'une grosse maison au sein du village appartenant à François-Rémy BOREL, 62 ans né à Lalley en 1780, négociant aisé. Cette maison, les lalleyrous d'aujourd'hui la connaissent bien si on leur parle d'ancienne poste.

Entre 1843 et 1893, la maison BOREL fut donc la mairie et l'école de la commune. La cour de récréation des enfants étant ce que nous dénommons « la place du détre » et jusqu'au ruisseau de Lalley non couvert encore à cette époque les jardins de l'instituteurs et de l'institutrice. Durant 51 ans les habitants du bourg et ceux

d'Avers vinrent faire toutes leur démarches civiles et militaires dans ce bâtiment. Au rez-de-chaussée une salle de classe de 38m² pour les garçons et une seconde salle de 24m² pour les filles. Chacun des deux enseignants dispose à ce niveau d'une cuisine. Si l'instituteur dispose d'un escalier privatif pour rejoindre le reste de son appartement, l'institutrice qui sera tout au long de cette période une religieuse, doit prendre pour rejoindre sa chambre à coucher l'escalier qui menait à la salle de la mairie d'une surface d'un peu plus de 30m² et comme les chambres à coucher, l'espace municipal est muni d'une cheminée. L'instituteur est en général aussi secrétaire de mairie, une porte lui permettait de passer de son appartement à la salle de la mairie. Au début des années 80, dans le cadre des lois Ferry une enquête fut commandée par les autorités. Jean-Auguste-Marie JUILLARD, instituteur et secrétaire de mairie y répondit ; on y apprend que les planchers de la maison sont en mauvais état. A cette date l'école compte 71 élèves (39 garçons et 32 filles), 23 élèves sont scolarisés à Avers.



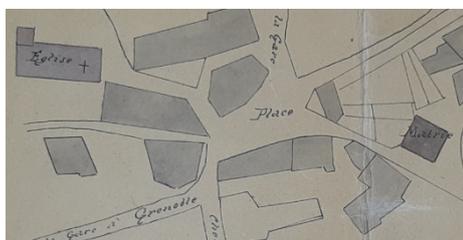
Au début 1854, Napoléon III, entraîne la France dans l'expédition de Crimée. De nombreux régiments descendent vers le sud pour embarquer vers la mer Noire. Sur leur passage les troupes essèment les vibrions du choléra. C'est la deuxième vague de la troisième pandémie du choléra. Cette fois Lalley n'échappera pas à la pandémie. Le premier cas se déclare donc le 25 juillet 1854.

Antoine GAUTHIER maire depuis 1848, il n'a que 33 ans et est instruit. Il sait que la pandémie rode justement depuis cette date, et quel va être le carnage. Il décide immédiatement de transformer la maison BOREL en hôpital et fait venir trois religieuses pour gérer cet hôpital de campagne. Marius BEAUP nous apprend qu'elles furent aidées par une jeune fille de 18 ans, Julie PELLOUX. On peut légitimement se demander si les religieuses n'étaient pas d'anciennes infirmières de l'hôpital de Lalley fermé 11 ans plus tôt, en 1843 (actuellement épicerie Vival). Il usa de son autorité de maire et sûrement d'un fort pouvoir de conviction pour convaincre les habitants de confier leurs malades aux infirmières. Il fallait absolument limiter la contagion.

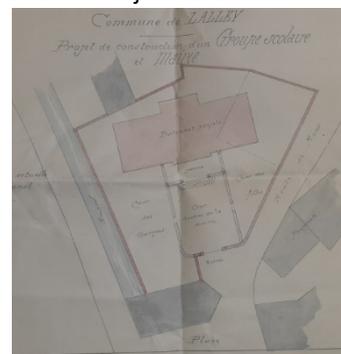
Le pari d'Antoine GAUTHIER est en partie gagné : lorsque l'épidémie s'achève 67 habitants sont morts (seulement 9% de la population ailleurs souvent 12/14%) beaucoup de femmes et surtout des enfants. Un quadruplement de la mortalité ordinaire. En revanche, l'action du maire a contribué à ce que le bilan ne soit pas plus lourd. Après la fin de l'épidémie, mairie et école rouvrent.

Pour satisfaire à la loi Jules FERRY (1882 – instruction obligatoire de 6 à 13 ans tant garçons que filles), Lalley doit se doter d'une nouvelle école. Comme en 1842, l'école devra faire une petite place à la mairie. Dès son élection en 1888 au poste de maire Léon NICOLAS fait de la construction d'une nouvelle mairie-école une priorité. Le maire et son conseil vont mettre 5 ans pour mener à bien ce projet.

C'est en 1891 que le conseil communal de Lalley décide de doter la commune d'une nouvelle mairie associée à un groupe scolaire. Les archives municipales, possèdent un plan du centre du village qui montre comment les bâtiments s'organisaient aux alentours d'une place bien plus petite qu'actuellement. Entre la forge et la mairie les cours de récréations et jardins de la mairie-école.



Les mêmes archives possèdent le plan d'un premier projet qui aurait été fatal à la maison BOREL. Le projet en proposait la destruction. Si ce projet avait été réalisé tout l'espace entre la forge et la rue de l'ancienne poste aurait un aspect fort différent. Finalement la maison BOREL est épargnée et c'est au milieu des champs que voit jour la nouvelle mairie-école.



Le 5 novembre 1893, c'est la fête au village, c'est la fête de l'école, l'inauguration de la nouvelle école mais c'est surtout une grande fête laïque et républicaine. L'élite républicaine de l'Isère s'est donné rendez-vous à Lalley. La délégation prestigieuse, que Léon ROBERT (1849-1907), avocat et homme politique, Officier de la Légion d'Honneur, et préfet de l'Isère depuis 1890.

« L'Echo des Montagnes » relatera l'évènement, décrira l'enthousiasme populaire de cette journée, les arcs de triomphe construits, les rues pavées, la foule énorme tant sur le chemin de la gare que dans le village et les répercussions sur le canton puisque tous les maires et tous les instituteurs avaient été conviés au banquet officiel - plus de 100 convives - dans l'école des garçons.

Pour la maison BOREL, sauvée de la destruction, cela signifie le début de nouvelles affectations. Durant près de 100 ans elle accueillit l'agence postale et le bureau télégraphique. Pour Lalley ce fut le premier acte de la guerre de 1914/18 « **Tout à coup à 4h45 [16h45] exactement... la gérante du bureau télégraphique venait d'apporter à Monsieur le Maire [Pierre FAZENDE] une dépêche laconique, comme un ordre militaire. C'était l'ordre de Mobilisation Générale, lancé de Paris dans toute la France...** » Marius BEAUP.



La route départementale 66 longe la maison BOREL, l'entrée se faisait par un perron majestueux aujourd'hui disparu qui menait au petit bureau de poste.

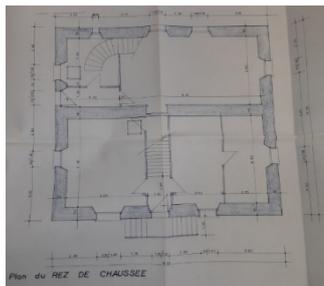
A cette époque, la maison BOREL accueillait déjà le bureau des pompiers volontaires de Lalley. En effet, durant des siècles les villages du Trièves vécurent dans la hantise des incendies. Lalley fut pratiquement détruit en 1762 puis en 1866 ou 50 maisons disparurent dans les flammes. L'organisation d'un corps de pompiers était donc primordiale pour le village.

Si tous les habitants de la commune pénétrèrent au moins une fois dans leur vie dans la maison BOREL, c'est que très vite après le départ des conseillers municipaux et des écoliers pour la nouvelle mairie s'installe à la maison BOREL la « dame du Télégraphe » et que la poste fut installée dans les lieux transformés de fond en comble. C'est sur le télégraphe installé qu'arriva le 1^{er} août 1914 la dépêche annonçant aux lalleyrouis qu'il fallait partir aux combats.

L'entrée de la mairie en haut du perron est devenu celui de la poste A gauche, l'entrée du bureau de poste et de sa réserve ; à droite une grande salle. Au-dessus de la poste au premier étage se trouvait le logement de l'employé(e) des Postes.

A l'arrière du bâtiment était aménagé un local qui fut souvent utilisé par des artisans. A ce local correspondait aussi un second logement.

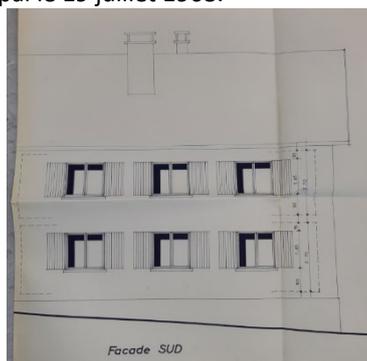
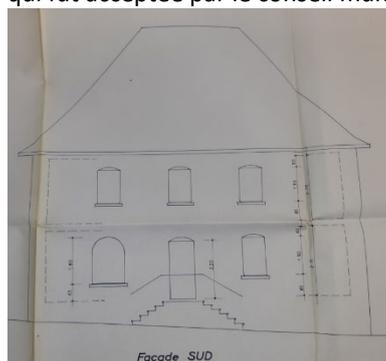
L'aménagement de la maison BOREL mis en place à la toute fin du XIXème siècle dura jusqu'en 1966. A cette date il est devenu évident que le bâtiment presque deux fois centenaire et l'aménagement réalisé à la Belle Epoque demandaient un grand nombre d'interventions. C'est ainsi que le 7 février 1966, Gilbert PELLOUX, maire de Lalley depuis 3 ans demanda à son conseil municipal de voter une délibération afin de donner à la maison BOREL une nouvelle jeunesse.



Le projet concernait la mise en place de 3 gîtes ruraux communaux et la réimplantation du bureau de poste. Il fut décidé de vider complètement le bâtiment de tout son cloisonnement, de conserver seulement les murs porteurs et proposé un aménagement totalement renouvelé.

Lors du conseil municipal du 29 juin 1968 Monsieur André DUMAS-LATTAQUE, ingénieur, technicien en habitat et construction rurales, agrée par le génie rural fut chargé de la mission de modernisation. Mais les années soixante emblématiques des 30 glorieuses ne faisaient pas grand cas de l'histoire et du patrimoine. Dans ce lifting général, la maison BOREL perdit ce qui faisait d'elle une grande maison patricienne du Trièves, notamment son toit à quatre pentes - comme on le voit encore sur la maison BERNARD - et pris malheureusement un aspect savoyard tout à fait inapproprié.

Coté financement l'opération avait été calculée à 128 000 francs (18 300 euros d'aujourd'hui) mais le seul entrepreneur ayant soumissionné fut Pierre PELLOUX entrepreneur à Lalley avec un prix de travaux de 135 680 francs soit une plus-value de 6% qui fut acceptée par le conseil municipal le 19 juillet 1968.



◀ La façade de la maison BOREL avant les travaux et après.

Au terme du contrat de soumission Pierre PELLOUX s'engageait à exécuter les travaux conformément aux conditions du devis descriptif, et selon les délais prévus. Il s'engageait à ne pas payer de salaires inférieurs aux salaires officiels et à respecter les dispositions de durée du travail. Il devait payer les frais de l'adjudication.

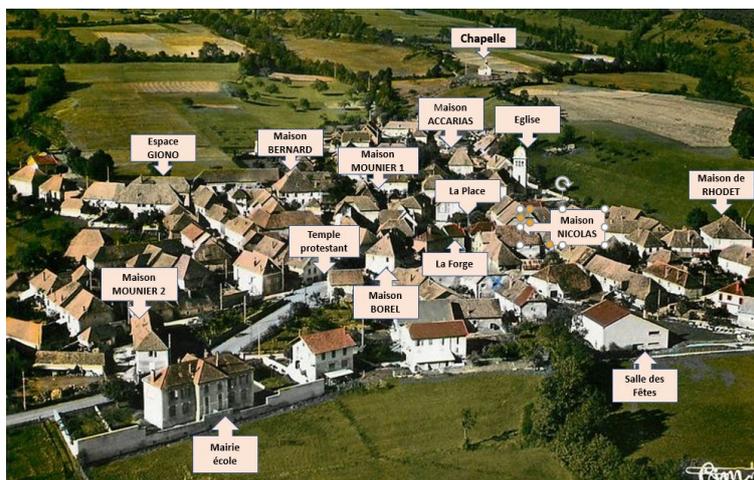
Durant une quarantaine d'années l'ensemble fonctionna sans problème. Les uns après les autres, les appartements furent laissés vacants d'où un important manque à gagner pour les finances communales. Mesdames Lucienne BOURRE et PERRIER furent les dernières occupantes. Puis l'agence postale fut transférée dans les locaux de la mairie.

Depuis une douzaine d'années, la maison BOREL sommeille, les appartements vidés de leurs locataires sont devenus sales et dégradés. L'avenir de ce bâtiment qui fut la demeure de Monsieur Rémy BOREL, mairie de la commune durant 52 ans, poste, télégraphe et bureau des pompiers volontaires durant une centaine d'années fut brutalement posé lors de l'enquête publique du PLU. Devait-on détruire purement et simplement ce témoignage de près de 200 ans de l'histoire de Lalley ? Pouvait-on proposer un nouvel avenir à la maison BOREL ?

On parla de parking, de réimplantation de l'épicerie, finalement le *statut quo* se maintiendra. L'été durant quelques semaines, les volets s'ouvrent au rez-de-chaussée pour accueillir les moissonneurs, mais les deux autres appartements de l'étage resteront vides une douzaine d'années.

On ne va pas se voiler la face, les finances de la commune sont contraintes. Trouver quelques rentrées nouvelles ne peut être refusé. Le projet du conseil municipal actuel est donc de tenter de louer les 3 appartements afin de dégager un surplus budgétaire grâce aux loyers. Cette somme devrait permettre de ne plus faire porter sur le budget général - sans rentrée à mettre en face - les impôts et taxes y afférent. Le reste des loyers devrait permettre de faire cette réhabilitation, avant de permettre d'autres affectations.

Le projet est constitué d'un T1 de 40 m², un T2 de 53 m² un T3 de 89 m² et du local de l'ancienne poste proprement dit dont l'espace pourra être consacré à l'accueil des lalleyrois par les élus. Cet avenir que nous espérons proche débute en cet été 2021 avec le chantier jeunes.



La maison BOREL avant sa transformation au milieu des années 60

7 juillet 1843,

Vente

*Louis-Philippe, Roi des Français à tous présents et à venir salut, faisons savoir que :
Par-devant Gabriel-Félicien-Napoléon Moulllet, notaire royal à Saint-Maurice -Lalley (Isère), sous
signés témoins bas nommés ;*

Fut présent

*Monsieur Rémi Borel, père, propriétaire, domicilié à la Commanderie commune Saint-Maurice -Lalley,
Lequel vend purement et simplement et forme toutes garanties de droit à Monsieur Claude-Pierre-
Etienne-François Pellat, propriétaire et Monsieur de la commune de Lalley y domicilié ci présent et acceptant,
agissant le dit Monsieur Pellat en qualité de Maire de Lalley et faisant l'acquisition dont il va être question
pour et au nom de la commune de Lalley ainsi qu'il y est autorisé par ordonnance royale en date du dix-huit
avril dernier et dont l'expédition a été annexé aux minutes du présent.*

*1°) Une maison couverte en tuiles plates sise dans le village de Lalley, portée sous le numéro 220, section
C du plan cadastral de la commune, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier
étage, cave, écurie au-dessous du rez-de-chaussée. Cette maison confine du levant l'emplacement de la maison
qui est vendu avec la maison, du midi la route départementale ;*

*2°) Un jardin qui se trouve attenant à la maison ci-dessus, porté sous le numéro 221, section C, contenant
trois ares, trente centiares confinant du levant jardin de Gautier, du midi la route et jardin de Nicolas Choy ;*

*3°) Autre jardin sis à Lalley porté sous les numéros 198 et porté du numéro 200 même section C confinant
du levant Nicolas Nicolas, du midi Jean Mounier et Antoine Sauvet.*

*Tous ces immeubles sont sis dans le village de Lalley, ils appartiennent à Monsieur Borel pour les avoir
en sa possession depuis plus de trente ans ou les avoir acquis de plusieurs particuliers par action publique
enregistrée.*

*Cette vente a été consentie moyennant la somme de neuf mille francs sur laquelle somme Monsieur
Borel indique et délègue Monsieur Pellat, maire en la qualité qu'il agit à en payer cette de sept mille cinq cent
cinquante-six francs à Monsieur Frédéric-Constantin Aloard, propriétaire et négociant, demeurant et
domicilié à Mens, lequel ici présent a déclaré accepté la présente délégation, en conséquence Monsieur Pellat
promet et s'oblige payer cette somme de sept mille cinq cent cinquante-six francs à Monsieur Aloard sous
quatre ans par payes égales et annuelles d'un quart chaque, la tout avec intérêt à partir de ce jour ; au moyen
de la présente délégation Monsieur Aloard promet de compter et imputer à la forme du droit à Monsieur Borel
la somme de sept mille cinq cent cinquante-six francs sur ce que ce dernier lui doit au reste de divers actes
publics et notamment en vertu d'une obligation aux minutes de Maître Vallier notaire à Cordéac en date du
quatorze mars mille huit cent quarante, au surplus et autant que besoin, Monsieur Aloard s'engage aussi de
donner main levée pure et simple des inscriptions hypothécaires prises au bureau des hypothèques de Grenoble
contre Monsieur Borel autant que ces inscriptions frapperaient sur les immeubles vendus, cette main levée
sera donné dès que la commune sera libérée du montant de la délégation, se réservant le privilège du vendeur
sur l'immeuble vendu. Pour ? quant aux quatorze cent quarante-quatre francs restants, Monsieur Pellat maire
promet les payer à Monsieur Borel sous cinq ans avec intérêt à partir de ce jour.*

*Monsieur Borel, vendeur a déclaré premièrement que les immeubles ci-dessus vendus sont francs de
l'hypothèque légale de Madame son épouse attendu que cette hypothèque a été rayée sur ces immeubles ensuite
d'un jugement rendu par le tribunal civil de Grenoble, secondement qu'il n'a jamais été tuteur, ni comptable
public et qu'en conséquence aucune hypothèque légale ne frappe sur les immeubles vendus, toutefois cette
déclaration ne pourra porter aucun préjudice à Monsieur Borel, si la commune veut faire purger les
hypothèques légales les frais de cette purgation seront à sa charge.*

*Le vente des immeubles ci-dessus a eu lieu avec leurs plus vraies et meilleures confins, servitudes actives
et passives et droits intérieurs à la propriété la commune entrera en possession et jouissance et en payera
l'impôt à partir de ce jour, Monsieur le Maire a déclaré que l'acquisition ci-dessus est faite principalement
pour faire servir la maison à un établissement des écoles publiques des deux sexes.*

*Ainsi convenu, dont acte fait et parafé à Lalley en l'étude, l'an mil huit cent quarante-trois, le sept
juillet en présence de Victor Daspres aubergiste et Louis Mounier dit Nier cultivateur, tous deux domiciliés à
Lalley, témoins requis, lesquels ont signé avec les parties et nous notaire après lecture faite, signé à la minute
Rémi Borel, Aloard, Pellat, Louis Mounier, Daspres et Moulllet notaire.*

Vu et approuvé, Grenoble le 19 juillet 1843, le préfet de l'Isère Pellenc (Baron Charles Pellenc)

Enregistré à Mens le vingt-sept juillet 1843